

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis unique

Concerne la demande de AUTOSECURITÉ S.A. Avenue du Parc 33 à 4800 VERVIERS

en vue d'obtenir **un permis unique pour le projet de reconstruction de la station de contrôle technique de LOBBES située Rue de Binche, 9 – 6540 LOBBES (situation cadastrale : 1° DIV. Sect. A n°249x).**

Le dossier complet peut être consulté auprès de l'Administration communale.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
Le 21 février 2024	Le 26 février 2024	Administration Communale rue du Pont n° 1 6540 LOBBES Le 11 mars 2024 à 11 h	Administration Communale rue du Pont n° 1 6540 LOBBES 071/59.77.79

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, *chaque jour ouvrable sur rendez-vous uniquement (pris au minimum 24h à l'avance - 071/59.77.79 – mail : environnement@lobbes.be).*

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale – Service Environnement – rue du Pont n° 1 à 6540 Lobbes, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques auprès du demandeur, du Fonctionnaire technique (rue de l'Ecluse n°22 à 6000 Charleroi – 071/654.776) ou du Fonctionnaire délégué (même adresse – 071/654.937).

A Lobbes, le 21 février 2024

Par le Collège

Le Directeur Général, ff

Pierre FONTAINE



Le Bourgmestre,

Lucien BAUDUIN



Rue du Pont 1
6540 LOBBES

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Publicité de la décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement

Publicité de la décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement quant à la demande de : **AUTOSECURITE S.A. – Z.I DE PETIT RECHAIN – AVENUE DU PARC 33 à 4800 Verviers**

Pour un établissement *sis Station de contrôle technique de LOBBES située Rue de Binche, 9 – 6540 LOBBES*

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prises par l'exploitant ou prévues dans son projet, l'ensemble de ces incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable.

En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures.

D'autres part, il n'y a pas lieu de craindre d'effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature.

La notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement. La population intéressée recevra dès lors l'information qu'elle est en droit d'attendre et l'autorité appelée à statuer est suffisamment éclairée sur les incidences possibles du projet sur l'environnement.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

A Lobbes, le 21 février 2024

PAR LE COLLÈGE

Le Directeur Général, ff

Pierre FONTAINE



Le Bourgmestre,

Lucien BAUDUIN